



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Comment obtenir des informations sur la qualité de l'eau du robinet ?

Vérfié le 10 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet sont accessibles commune par commune sur le site internet du ministère chargé de la santé. Ils sont régulièrement actualisés par l'Agence régionale de santé (ARS).

Consulter les résultats de la qualité de l'eau du robinet de sa commune

Ministère des solidarités et de la santé

Accéder à la  
recherche ↗

(<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau#Resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable-en-ligne-nbsp>)

Vous pouvez également contacter votre mairie pour connaître les résultats des derniers contrôles sanitaires de l'eau du robinet dans votre commune.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

► [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Enfin, une note de synthèse sur la qualité de l'eau du robinet, élaborée par l'ARS, est jointe annuellement à votre facture d'eau. Si vous habitez un immeuble en copropriété, adressez-vous au [syndic de copropriété \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2608\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2608) qui est destinataire de la facture d'eau et donc de ces informations. Votre demande d'information auprès du syndic peut être faite par tous moyens.

### Textes de loi et références

- Code de la santé publique : articles D1321-103 à D1321-105 ↗ (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?&idSectionTA=LEGISCTA000006190964&cidTexte=LEGITEXT000006072665>)  
*Information sur la qualité de l'eau du robinet*
- Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures d'eau, collecte et traitement des eaux usées ↗ (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005621424>)

### Services en ligne et formulaires

- Consulter les résultats de la qualité de l'eau du robinet de sa commune (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11461>) Recherche

### Pour en savoir plus

- Information sur la qualité du robinet dans votre ville ↗ (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/eau-du-robinet>)  
*Ministère des solidarités et de la santé*

### COMMENT FAIRE SI...

- J'achète un logement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913>)

#### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

#### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

#### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0